

Résolution de « l'affaire Fatzer » : dialogues, convictions et solutions

Lausanne, le 30.06.20 - **Il y a quatre ans, le 15 juin 2016, le Conseil synodal (CS) de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) licenciait avec effet immédiat pour justes motifs le pasteur Daniel Fatzer. Suite à cela, Daniel Fatzer entamait une grève de la faim interrompue vingt-trois jours plus tard sans avoir rien obtenu de son employeur. Dans la foulée, il intentait un procès à son Eglise. Juin 2020, une résolution commune est trouvée et communiquée par le CS et Daniel Fatzer.**

Rappel des faits et contextes du dialogue

Dès le départ, Daniel Fatzer a proposé à plusieurs reprises un dialogue avec le Conseil synodal en fonction à l'époque (législature 2014-2019), pour trouver une solution à l'amiable et éviter le recours à la justice. Ses propositions n'ont pas été retenues.

Les mêmes propositions ont été faites au Conseil synodal entré en fonction en septembre 2019 (législature 2019-2024). Le nouvel exécutif a noué contact avec Daniel Fatzer.

Convictions d'Eglise

En Eglise, on évite les disputes qui sont redoutées, parfois même ignorées. Lorsque les choses s'aggravent, qu'aucun arrangement ne se profile, il est fait appel à la société civile par avocats interposés et jugement de tribunal.

Nous avons la conviction que la manière dont une Eglise gère ses conflits dit quelque chose d'essentiel de sa compréhension de l'Évangile. Que si nous confessons un Dieu qui met « un chemin dans le désert » comme le dit le prophète Esaïe, alors, il nous appartient de chercher des résolutions qui témoignent de nos convictions et de notre espérance.

Solutions constructives

Après plusieurs mois d'échanges entre Daniel Fatzer et une délégation du Conseil synodal, l'accord suivant a été conclu :

- Daniel Fatzer reconnaît qu'une partie des torts lui revient. Il l'exprime de la manière suivante :
*« De manière générale, je suis un être passionné. Cela signifie que lorsque je m'engage pour une cause, un projet, ma paroisse, mon Eglise, je m'investis entièrement, totalement et sans la moindre réserve. Cela signifie aussi que l'on peut compter sur moi, que lorsque je passe en tête de peloton, je fraie le chemin en rassemblant toute mon énergie.
Mais la passion, fût-elle la plus louable, a également ses revers.
Je n'aime pas ce qui se met en travers de mon chemin parce que cela ralentit – et parfois, ça compromet – le but à atteindre, je n'aime pas les appels à la «raison», parce que c'est bien connu la passion nécessite parfois un brin de folie, je n'aime pas me soumettre à la majorité, parce que la majorité est ontologiquement patiente et que je suis impatient.*

Dans ces conditions, je peux comprendre que la défense de certains collègues, la défense de certains projets, mon enthousiasme pour certaines causes aient pu blesser aussi bien la majorité que les structures du pouvoir. Je les prie donc d'excuser et de pardonner le côté négatif de mes passions, en leur demandant, humblement, de ne pas oublier leur aspect positif. »

- Le Conseil synodal reconnaît pour sa part que le caractère immédiat du congé qu'il a signifié à Daniel Fatzer était abusif, puisque les circonstances ne permettaient pas ce licenciement. Le pouvoir exécutif traduit sa conviction en rendant publique la résolution de « l'affaire Fatzer » et en mettant à disposition des fonds en faveur de tiers, en particulier pour soutenir différents projets pionniers de l'EERV, en accord avec Daniel Fatzer. Il se réjouit vivement de cette solution trouvée entre membres d'une même Eglise.

Décisions du CS de la législature 2014-2019

Il n'appartient pas au Conseil synodal en fonction de commenter publiquement la gestion et les décisions de ses prédécesseurs. L'autorité exécutive actuelle partage les mêmes convictions fondamentales que ses prédécesseurs en matière de foi chrétienne. La manière d'appliquer les essentiels de l'Eglise reflète des cultures et expériences propres à chaque personne. Ces sensibilités s'expriment notamment quant aux choix de gouvernance. A ce sujet, le CS a proposé au Synode de l'Eglise réformée vaudoise un chemin nouveau pour les prochaines années. La résolution de « l'affaire Fatzer » s'inscrit parfaitement dans l'orientation choisie.

Contacts médias :

- Daniel Fatzer, pasteur, 078 621 31 34, dfatzer@bluewin.ch
- Marie-Claude Ischer, présidente du Conseil synodal, 076 546 77 58, marie-claude.ischer@eerv.ch
- Perry Fleury, conseiller synodal, trésorier, 079 449 78 90, perry.fleury@eerv.ch
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV, 079 212 50 04, carole.delamuraz@eerv.ch